



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 2 octobre 2022

SUD éducation saisit le Conseil d'État pour demander le versement de l'indemnité REP/REP+ pour les AESH

SUD éducation a accompagné plus d'une centaine d'AESH dans la rédaction de recours auprès des Tribunaux administratifs sur tout le territoire pour le paiement par l'Éducation Nationale de l'indemnité REP/REP+. Ces procédures sont en cours de traitement par les juridictions administratives.

Le contexte d'augmentation des prix nécessite de gagner urgemment des avancées salariales pour les AESH. Les grilles salariales devenues totalement obsolètes en moins d'un an ne permettent aucune véritable évolution salariale, le montant du SMIC est trop bas et les temps incomplets imposés contraignent les AESH à des salaires incomplets, inférieurs au seuil de pauvreté. De même, les personnels AESH doivent pouvoir bénéficier de cette indemnité comme tous les personnels médico-sociaux.

C'est pourquoi SUD éducation a décidé de déposer un recours devant le Conseil d'État pour le paiement de l'indemnité REP/REP+ pour les personnels AESH.

La récente victoire de SUD éducation devant cette juridiction, qui a conduit au paiement de cette indemnité pour les AED, est encourageante et montre que, grâce à l'action syndicale, les personnels gagnent de nouveaux droits.

SUD éducation informera tous les personnels quant au suivi de la procédure et continue son action auprès des personnels AESH pour gagner un vrai statut de la Fonction publique, un vrai salaire, pour la reconnaissance du métier.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

